

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVES
1879
Par Edmond SENEMAUD

Local

Je réclamaï l'année dernière quelques travaux complémentaires, nécessaires pour assurer la conservation de certaines catégories de papiers. Je demandais surtout l'assainissement d'une pièce du rez-de-chaussée (maison François). J'ai le regret de constater que l'état des lieux est absolument le même qu'en 1878 ; la Commission départementale a pu s'en convaincre dans la visite qu'elle a faite des bâtiments le 6 juin dernier.

Acquisition de documents – Réintégrations

Les acquisitions et copies de documents relatifs à l'histoire du département consistent en quatre registres in-folio de 431 feuillets :

1° Idées générales du département de Metz. Abrégé du Mémoire de M. Turgot, en 1698. Analyse du Mémoire de M. de Vaubourg sur les Etats du duché de Lorraine et de Bar.

2° Mémoire de la Généralité de Hainaut.

3° Droiture de la terre et seigneurie de Donchery-sur-Meuse.

4° Attigny et ses dépendances.

Ce dernier ouvrage, dont M. l'abbé Hulot est l'auteur, a été publié à Reims en 1826. Le manuscrit présente pour les derniers chapitres quelques différences avec l'imprimé.

Je signalerai en fait de réintégrations, un registre des délibérations du bureau du Collège de C Charleville, de 1763 à 1791, in-folio, de 125 feuillets ; 1 cahier in-folio et deux pièces in-folio de 1791-1792, concernant le même établissement et provenant de la recette des Domaines de cette même ville ; enfin 18 chartes ou pièces sur parchemin bien conservées, la plupart avec sceaux, quelques-unes en langue vulgaire, remontant à 1244 et s'arrêtant à 1324, que j'ai retirées des Archives de l'hospice de Mézières, fonds de Saint-Lazare.

Je citerai avec une courte analyse les huit pièces qui suivent, écrites en langue vulgaire.

1. Mathieu, duc de Lorraine et Marchis, reconnaît devoir à son cousin Jean, comte de Rethel, la somme de 1.250 livres en provinois forts. 1244 – Le sceau manque.
2. Thomas, archevêque de Reims, notifie que Gaucher, comte de Rethel, lui doit vingt et huit cent livres, et que le comte lui a donné pour pièges et cautions son oncle Thomas de Coucy, Baudouin d'Avesnes, Jean d'Acy, chevaliers, etc. 1252. Le sceau maque.

3. Gocelles, official de la Cour de Verdun, certifie qu'il a vu des lettres portant quittance de 7 livres dues par Gaucher, comte de Rethel, au comte de Bar ; 1253. Le sceau manque.
4. Félicité, dame de Beaufort, déclare qu'elle fait don à son très cher père et seigneur, Manassès de Rethel, chevalier, seigneur de Bourcq, des seize vingts livres de provinois forts de Champagne qu'elle avait à prendre et à percevoir en tonnieus, vinages, estellages et hallages, à Machaut et ailleurs ; 1257. 1 sceau.
5. Maître Jean de Donnemarie, official de Laon, certifie que Guillaume, dit Pilate, bourgeois de Marle, a quitté nobles hommes les seigneurs Gaucher, comte de Rethel et Manassès, son frère, chevaliers, de tout ce qu'ils pouvaient lui devoir, moyennant le paiement de 6 livres parisis qui lui ont été comptées, et dont il se déclare satisfait – 1281 – 1 sceau.
6. Robert, sire de Mireval, chevalier, quitte le comte de Rethel de tout ce que celui-ci pouvait lui devoir pour réparation du tort que le comte Jean aurait causé à sa mère, en affranchissant la ville de Chemery – 1261 – 1 sceau.
7. Gérard de Welin, dit de Behaigne, quitte la comtesse de Nevers et de Rethel et ses hoirs, de tout ce qu'il pouvait avoir à réclamer du feu comte de Rethel – 1324 – 1 sceau.
8. « Vesci les requestes que madame de Nevers fait à Mons, le comte de Flandre son fil. » Pièce non scellée ni datée, mais écrite entre 1322 et 1327.

Les chartes 9 à 18 en latin, dont 6 munies de sceaux, datées de 1255 à 1291, sont relatives : aux dettes contractées par Gaucher, comte de Rethel, et acquittées par le même ou par ses successeurs, au paiement de 200 livres de principal réclamées au même pour quatre chevaux vendus au feu comte Hugues, père de Gaucher, par un certain Hannetus, marchand de chevaux ; à l'attestation donnée par Laurent de Dennemont et Jacques Malnourrit, gardes des foires de Champagne, certifiant que Gilles dit Macius, bourgeois et marchand de Huy, leur a déclaré qu'il avait quitté noble homme Gaucher, comte de Rethel, et ses héritiers, de tout ce qu'il avait pu réclamer ou avoir à prétendre comme indemnité, pour le vol et la spoliation dont il avait été victime sur la terre du seigneur d'Orchimont, de la part de Guilbuin Coupe-Tête et Jean Popart, écuyers.

Versements de papiers

Les versements de papiers administratifs ont été effectués les 19 juillet, 30 septembre 1878 ; 13 février, 31 mars, 13 mai et 19 juin 1879. Ils proviennent :

De la Trésorerie générale : 828 rôles et états et 72 registres à souches représentant 28 liasses ; 970 registres, de 1851 à 1875.

Du Service vicinal : 5 registres et 3 liasses.

De la deuxième division : 46 liasses.

Du Greffe du Conseil de Préfecture (comptabilité communale) : 177 liasses.

Total : 975 registres et 254 liasses.

Classement

Les travaux de classement accomplis par l'Archiviste et l'employé auxiliaire depuis le 1^{er} juillet 1878 jusqu'au 30 juin 1879, se rapportent aux séries qui suivent :

- Archives départementales antérieures à 1790, série B. Baillage ducal de Rethel, 115 articles ; Présidial et baillage royal de Reims, 5 articles ; Baillage de Rumigny, 56 articles, total ; 176 articles depuis B, 658. Jusqu'à B, 833.
- Archives départementales postérieures à 1790 :

Série O (Administration et comptabilité communale)	637 liasses
Série P (Finances).....	28 liasses
Série S (Travaux publics)	12 liasses
Série M, Q (Administration générale, domaines)	20 liasses
Série O, V et X (Administration communale, cultes, établissements de bienfaisance), dons et legs, 694 dossiers formant.....	65 liasses

Total.....762 liasses

La subdivision de la série O, administration communale, comptait l'année dernière 562 portefeuilles. Ce nombre vient d'être porté à 921 pour les 502 communes du département, à la suite du dépouillement des papiers provenant des versements opérés dans ces trois dernières années par la 1^{ère} division.

Les papiers reconnus inutiles et bons à supprimer forment 86 liasses.

Inventaire des archives départementales

La 13^e livraison de l'inventaire, comptant 5 feuilles d'impression, série B, et qui sera mise sous les yeux de MM. les membres du Conseil général, comprend les articles 17 à 147, relatifs à la Cour souveraine et au Baillage de Charleville. L'analyse des documents inventoriés depuis mon précédent rapport jusqu'au 1^{er} juillet, comprend 279 articles, commençant à B. 351, pour se terminer à B. 629, dans l'ordre suivant :

B. 351-353 : Baillage d'Arches et Charleville. Procès-verbaux et actes extraordinaires, 1710-1790.....	3 liasses
B. 354-382 : Taxes de dépens, présentations et affirmations de comptes, rapports d'experts, 1626-1790.....	30 liasses
B. 383-389 : Ordres et distributions de deniers provenant de ventes de biens meubles, 1631-1786.....	6 liasses, 8 plans.
B. 390-490 : Inventaires, 1626-1790.....	101 liasses

B. 491-564 : Procès-verbaux de saisies réelles, cédules, affiches et publications pour baux et adjudications de maisons, procès-verbaux de ventes par huissier, 1642-1791.....74 liasses

B. 565-576 : Procédures d'interdiction, bilans, procédures civiles restées au greffe, 1717-1791.....12 liasses

B. 577-620 : Procès criminels, édits et déclarations, inventaires de minutes et titres déposés aux Archives du greffe, 1627-1790..... 43 liasses, 1 registre.

B. 621-629 : Bailliage de Lumes. Plumitifs, ensaisnements et insinuations, minutes d'audiences, inventaires ; 1645-1719 – 7 liasses – 2 registres.

Total : 3 registres in-folio de 461 feuillets papier ; 8 plans, papier ; 8 plans, papiers ; 276 liasses, comprenant 57 pièces parchemin, et 19.678 pièces, papier.

Archives des Sous-Préfecture – Bibliothèques administratives

Les Archives des Sous-Préfectures seront prochainement débarrassées des papiers antérieurs à 1830, que recevra le dépôt départemental. Lorsque cette opération sera terminée, il sera procédé conformément à la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 2 mai 1879, à la vente des papiers inutiles, et MM. les Sous-Préfets recevront vos instructions, Monsieur le Préfet, pour le classement des documents conservés aux chefs-lieux d'arrondissement.

Le crédit affecté à l'entretien des bibliothèques administratives du département est régulièrement employé. La salle consacrée en 1874 à la Bibliothèque de la Préfecture, est devenue insuffisante. J'ai placé provisoirement des Conseil généraux des départements qui nous arrivent en nombre chaque année, ainsi que les publications qui nous sont adressées par le Ministère, dans une pièce du dépôt central des Archives où les collections se trouvent convenablement classées.

Archives communales et hospitalières

Cinq inventaires d'Archives communales antérieures à 1790, adressés au Ministère l'année dernière, ont été approuvés par décision du 5 août 1878. Ces inventaires appartiennent aux communes de Clavy-Warby, Omicourt, Raillicourt, Gruyères et Hocmont. (Ces deux derniers négatifs).

L'inventaire des Archives hospitalières de Château-Porcien, rédigé par l'Archiviste, approuvé le 20 novembre dernier, a été renvoyé à M. le Maire de Château, avec recommandation de faire estampiller toutes les pièces du dépôt.

La somme de 250 francs accordée par le Conseil général pour primes d'encouragement aux secrétaires de mairie, rédacteurs d'inventaires communaux, n'a point été distribuée en 1878. Le crédit a été annulé.

Deux inventaires nouveaux d'archives anciennes de communes nous ont été communiqués, il y a quelques mois, mais plusieurs envoyés déjà depuis longtemps en rectification, ont été réclamés et ils pourront être adressés au Ministère avant la fin de l'année.

Les Archives communales de Mézières, dont l'inventaire a été publié en 1873, mais dont la conservation paraissait peu assurée dans le local qui leur avait été affecté à la mairie, ont été transférées au dépôt central des Archives départementales avec l'autorisation de M. le Maire. Vous avez bien voulu approuver la mesure. Déposés aujourd'hui dans une salle spéciale séparée des autres pièces du dépôt et fermant à clef, ces précieux documents, qui restent la propriété de la ville, se trouvent à l'abri de tout danger d'incendie. J'ai classé dans la même salle, à la suite des Archives communales, les Archives hospitalières que M. le Maire m'a autorisé à retirer de l'hospice. J'en ai commencé l'inventaire, et j'ai déjà pu en extraire 18 pièces sur parchemin, intéressant l'histoire des comtes de Rethel, presque toutes du XIII^e siècle, dont 8 en langue vulgaire, et qui ont été réintégrées aux Archives départementales.

L'inspection des Archives communales aura pour objet cette année, la visite d'un certain nombre de dépôts des arrondissements de Rocroi et de Sedan, où je pourrai rencontrer des titres qui doivent faire retour à nos Archives.

Demandes de recherches – Expéditions

Les demandes de recherches adressées par les particuliers et les administrations, et les communications avec déplacement, depuis le 1^{er} juillet 1878 jusqu'au 30 juin 1879, s'élèvent à 340, et se décomposent ainsi :

Communications avec déplacement.....	31
Recherches dans les Archives postérieures à 1790.....	117
Recherches dans les Archives antérieures à 1790.....	192

Les recherches infructueuses sont au nombre de 8.

Les demandes qui ont eu pour objet des recherches et des travaux dans les Archives antérieures à 1790, concernent toutes les séries des Archives civiles et religieuses et proviennent des localités suivantes :

Charleville, Chaumont-Porcien, Hannappes, Malmy, Mézières, Rumigny, Sorcy-Bauthémont (Ardennes) ; Angers (Maine-et-Loire) ; Aubenton (Aisne) ; Châlons (Marne) ; Dijon (Côte-d'Or) ; Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; Paris ; Reims (Marne) ; Sèvres (Seine-et-Oise) ; Solesmes (abbaye de) (Sarthe) ; Cerfontaine, Chimay (Belgique) ; Wiltz, grand-duché de Luxembourg (Hollande).

Les expéditions de pièces ont été peu nombreuses. Il n'en a été délivré que trois depuis le 1^{er} juillet 1878 jusqu'au 30 juin 1879. Elles ont nécessité 4 rôles et produit la somme de 3 francs, à verser dans la caisse de M. le Trésorier payeur général.

Crédit à inscrire pour 1880

Le crédit des Archives inscrit au sous-chapitre IX du budget des dépenses départementales s'élève à la somme de 7.645 francs ainsi répartie :

Article 1 ^{er} – Appointements du conservateur des Archives.....	3.600
---------------------------------------------------------------------------	-------

Appointements de l'employé auxiliaire.....	1.500
Article 2 – Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux et des recettes des domaines de cantons.....	120
Article 3 – Dépouillement extraordinaire des Archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400
Article 4 – Primes d'encouragements aux secrétaires des mairies pour la rédaction de inventaires des Archives communales antérieures à 1790.....	250
Article 5 – Acquisition et copie de documents intéressant les Archives.....	200
Article 6 – Publication de l'inventaire-sommaire.....	250
Article 7 – Chauffage du bureau de l'Archiviste.....	200
Article 8 – Inspection des Archives communales.....	500
Article 9 – Gages d'un homme de peine.....	100
Article 10 – Chauffage du concierge.....	125
Article 11 – Classement et réunion au dépôt de la préfecture des papiers des sous-préfectures antérieurs à 1830.....	500

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil général la continuation des mêmes allocations.

Je terminerai en recommandant à votre bienveillance, l'employé auxiliaire des Archives, chargé du classement des papiers administratifs, M. Kèwe, qui m'a secondé avec un zèle et une activité dignes d'éloges.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'Archiviste du Département
Inspecteur des Archives communales et hospitalières
ED. SENEMAUD